

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE ET TOUT
ACTE RELATIF A LA CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE ROYALE
AU PROFIT DE M. BRUNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur BRUNEL, loueur d'engins rue Paul Doumer à Yerres, a sollicité pour le transfert et l'extension de son activité, l'acquisition d'un terrain communal de 1.153 m², dépendant d'une plus grande parcelle, sise rue Royale et cadastrée section AI n° 451 p.

Monsieur BRUNEL, dont l'activité est située rue Paul Doumer a exprimé à maintes reprises, son souhait de continuer à exercer sur la commune, mais dans de meilleures conditions.

Aussi, il est proposé de lui céder la parcelle de 1.153 m², au prix de 320 F H.T. le m², en vue du développement de son activité.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser à signer tous actes relatifs à cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré

A l'unanimité,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

VU la loi de Finances de 1982 n° 82-1126 (article 21) modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts,

APPROUVE pour l'installation d'activités, la vente d'une parcelle de terrain de 1.153 m², appartenant à la commune, située rue Royale dépendant d'une plus grande parcelle, cadastrée section AI n° 451 p., à raison de 320 F H.T. le m².

AUTORISE le Maire à signer au nom de la Commune, la promesse de vente et tous actes relatifs à cette vente, au profit de Monsieur BRUNEL, loueur d'engins, rue Paul Doumer à Yerres.

DIT que la recette découlant de cette vente sera imputée au budget de la Commune de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Cette décision a été prise par le Maire, en vertu de la délégation de pouvoir en Sous-Préfecture le 24.2.1995 et de la publication le 24.2.1995.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE.

Marc LUCAS.

